

Auvergne-Rhône-Alpes est la 2^e région métropolitaine où la surmortalité est la plus élevée sur cette période, derrière l'Île-de-France (+ 22,3 %) et devant la Bourgogne-Franche-Comté (+ 17,4 %) et le Grand Est (+ 17,0 %). La surmortalité est en moyenne de 12,7 % en France et 12,9 % en France métropolitaine. La Corse et la Bretagne sont les deux régions métropolitaines les moins touchées par l'excédent de décès.

Entre les deux périodes (17 mars 2020–16 mars 2021 et 17 mars 2019–16 mars 2020), Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré un excédent de 13 142 décès, soit 17,2 % des décès supplémentaires de France métropolitaine.

Dans la région, la Haute-Loire est le département qui enregistre la plus forte progression du nombre de décès entre les deux périodes (+ 23,0 %). Six départements ont une surmortalité supérieure à 20 % (Haute-Loire, Isère, Haute-Savoie, Ardèche, Savoie et Ain). Seul le Cantal est en dessous de la moyenne nationale (+ 4,0 % contre 12,9 %).

Au niveau national, Mayotte arrive en tête des départements les plus touchés avec 34,5 % de surmortalité ; quatre départements ont une surmortalité supérieure à 25 % (la Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne, la Haute-Saône et l'Essonne).

Par ailleurs, les Côtes d'Armor est le seul département français à enregistrer moins de décès sur l'année écoulée que sur la précédente (- 2 %). Trois départements ne dépassent pas 2 % de surmortalité (la Guyane, le Morbihan et la Vendée).

Nombre de décès survenus entre le 17 mars 2020 et le 16 mars 2021 et entre 17 mars 2019 et le 16 mars 2020

| | 17 mars 2020 - 16 mars 2021 | 17 mars 2019 - 16 mars 2020 | Evolution (en%) |
|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------|
| Ain | 5 260 | 4 374 | + 20,3 |
| Allier | 5 059 | 4 353 | + 16,2 |
| Ardèche | 4 202 | 3 455 | + 21,6 |
| Cantal | 2 111 | 2 030 | + 4,0 |
| Drôme | 5 365 | 4 677 | + 14,7 |
| Isère | 11 349 | 9 279 | + 22,3 |
| Loire | 9 598 | 8 053 | + 19,2 |
| Haute-Loire | 2 677 | 2 176 | + 23,0 |
| Puy-de-Dôme | 7 622 | 6 671 | + 14,3 |
| Rhône | 17 241 | 14 393 | + 19,8 |
| Savoie | 4 763 | 3 942 | + 20,8 |
| Haute-Savoie | 7 228 | 5 930 | + 21,9 |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 82 475 | 69 333 | + 19,0 |

Note : ensemble des décès transmis par voie dématérialisée ou voie papier par les mairies à l'Insee (données provisoires).

Source : Insee, État civil

Note méthodologique :

Exceptionnellement, l'Insee diffuse le nombre de décès par jour et par département. Il s'agit de décès toutes causes confondues et pas seulement des décès liés à la Covid-19. Les décès sont enregistrés dans la commune où ils ont eu lieu (et non au lieu de résidence), à la date du décès. Les décès survenus pendant une période en 2021 sont comparés aux décès survenus pendant sur la même période un an auparavant. Lorsque les décès sont supérieurs à la période de comparaison, on parle d'excédent de décès.

L'analyse des décès entre le **17 mars 2020 et le 16 mars 2021** porte sur les décès transmis **par voie dématérialisée ou par voie papier** par les mairies à l'Insee (statistiques à la date du 25 mars 2021).

Il est important de noter que ces données sont provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication. Les données les plus récentes peuvent être incomplètes car les communes ont une semaine pour transmettre les données et le délai de transmission varie en fonction du jour de la semaine. La rapidité de remontée de ces informations varie également selon les départements et pourrait être perturbée par les mesures de confinement, de même que le choix des modalités de transmission (dématérialisé ou courrier postal).